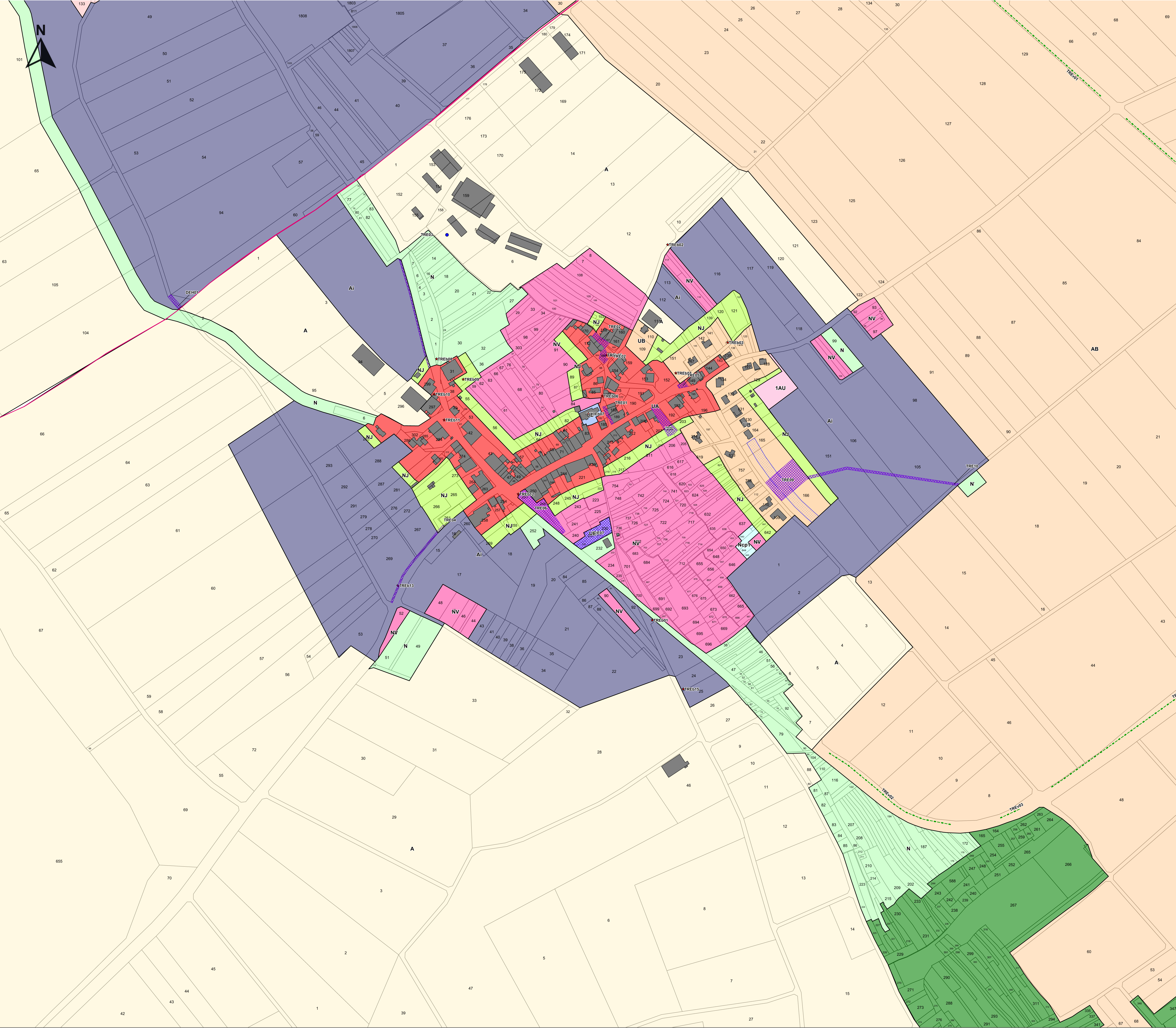




- UA :** Tissu urbain ancien
UAa : Tissu urbain ancien avec règles particulières
UAb : Tissu urbain ancien avec règles particulières
UB : Habitat individuel récent
UBg : Habitat individuel récent avec règles particulières
UC : Habitat de grande hauteur
UE : Equipements publics
UH : Hôpital
UJ : Annexe et garage liés aux habitations
UL : Equipement et aires de loisirs
UM : Emprise militaire
UT : Péage, aire de repos et autoroute
UX : Activité économique, commerciale et artisanale
UXc : Activité économique avec règles particulières
UXsv : Station verte
UY : Industrie
UYL : Logistique
UYK : Zone industrielle avec règles particulières
- 1AU :** Développement urbain à court terme
1AUg : Développement imminent - règles particulières
1AUX : Développement imminent des activités économiques
1AUXc : Développement imminent des activités économiques - règles particulières
1AUYK : Développement imminent de l'industrie avec règles particulières
2AU : Réserve foncière à long terme
- A :** Zone agricole constructible
Aa : Zone arboricole
Aaoc : Zone AOC
AB : Zone agricole constructible avec conditions limitées de hauteur
Adc : Zone agricole - data center
AI : Zone agricole inconstructible
AM : Zone de maraîchage
AS : Zone agricole sensible (Natura 2000, ZNIEFF, ENS)
- N :** Zone naturelle
NC : Carrière / gravière
Nch : Habitat de loisirs
Ncp1 et 2 : Camping
NE : Etang
NEQ : Equipements publics
NF : Zone sylvicole, forêt et boisement
NG : Golf
NJ : Jardin
NL : Aire de loisirs
NLR : Secteur de loisirs - restaurants
NM : Zone militaire
NP : Fort et emprise militaire
NPL : Zone portuaire de loisirs
NPRL1 et 2 : Parc résidentiel de loisirs de Bois Brûlé
NPT : Zone portuaire
NPV : Zone solaire / photovoltaïque
NR : Refuge animalier
NS : Zone naturelle à haute sensibilité environnementale (Natura 2000, ZNIEFF, ENS)
NV : Verger
NZH : Zone humide
- Éléments remarquables à protéger :**
- Mares / mardelles
 - ★ Éléments bâtis (art L151-19 du CLO)
 - ★ Éléments végétaux (art L151-23 du CLO)
 - Zone avec taille de logement minimal de 90m²
 - Secteur de Protection Renforcée des Commerces
 - Secteur de Protection Simple des Commerces
 - Ilôts minéraux
 - Ilôts végétaux
 - Emplacements réservés
 - Zone d'implantation Obligatoire des façades
 - Recul obligatoire des façades
 - Sentier à protéger
 - Éléments Boisés Classés

Emplacements réservés :	
TREB01	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB02	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB03	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB04	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB05	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB06	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB07	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB08	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB09	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB10	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB11	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB12	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB13	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB14	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB15	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB16	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB17	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB18	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB19	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB20	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB21	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB22	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB23	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB24	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB25	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB26	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB27	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB28	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB29	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB30	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB31	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB32	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB33	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB34	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB35	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB36	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB37	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB38	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB39	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB40	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB41	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB42	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB43	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB44	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB45	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB46	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB47	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB48	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB49	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB50	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB51	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB52	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB53	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB54	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB55	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB56	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB57	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB58	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB59	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB60	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB61	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB62	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB63	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB64	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB65	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB66	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB67	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB68	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB69	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB70	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB71	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB72	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB73	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB74	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB75	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB76	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB77	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB78	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB79	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB80	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB81	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB82	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB83	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB84	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB85	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB86	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB87	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB88	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB89	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB90	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB91	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB92	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB93	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB94	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB95	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB96	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB97	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB98	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB99	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle
TREB100	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public - Place de la Halle

maître d'ouvrage :



PLUi-H des Terres Toulaises

Commune de TREMBLECOURT

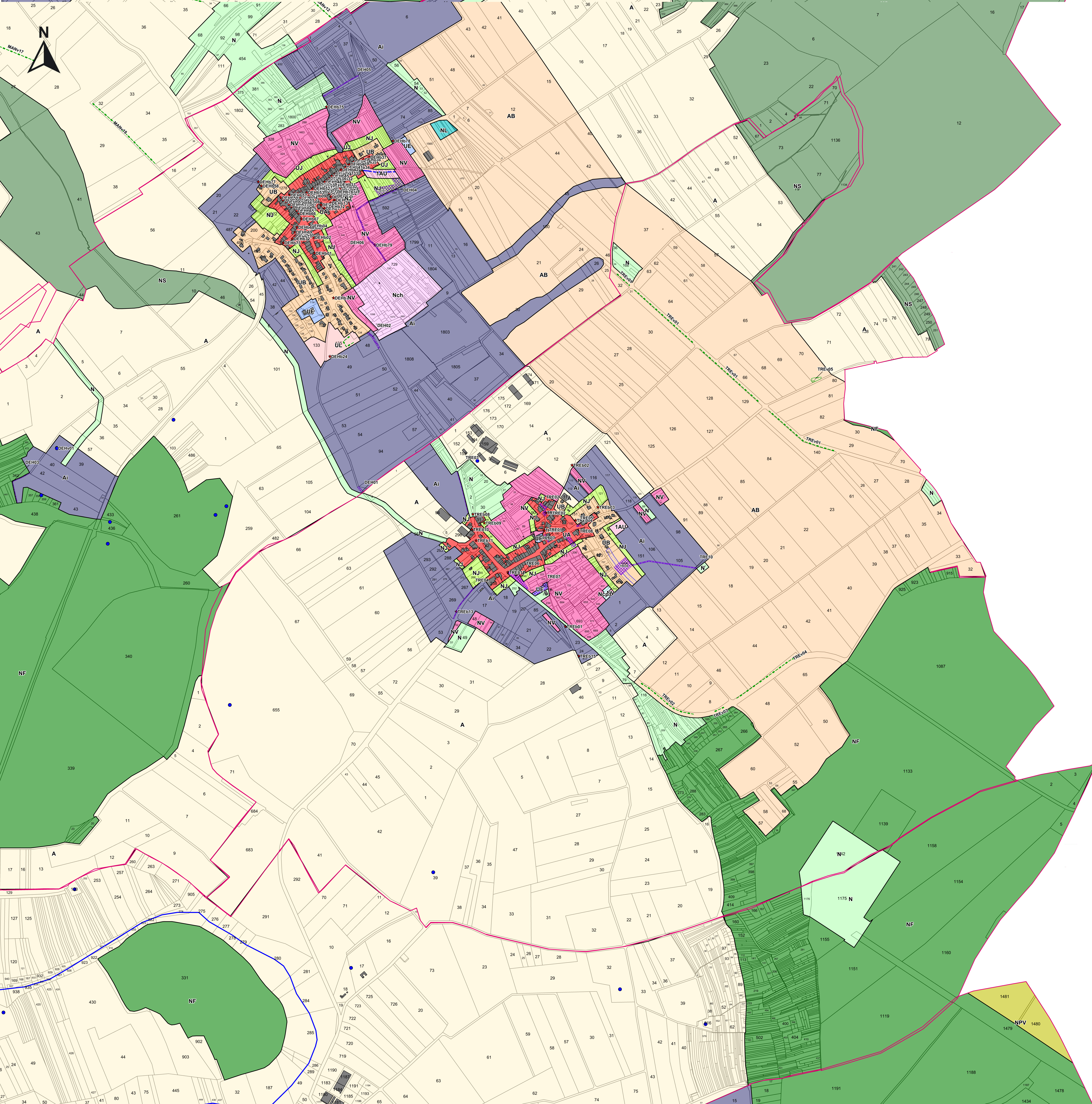
REGLEMENT GRAPHIQUE

Dossier approbation

Echelle : 1/2000

Dossier conforme à celui annexé à la DCC du.....
portant approbation du PLUi-H de la CC2T.

Le président :



- UA : Tissu urbain ancien
 - UAa : Tissu urbain ancien avec règles particulières
 - UAb : Tissu urbain ancien avec règles particulières
 - UB : Habitat individuel récent
 - UBg : Habitat individuel récent avec règles particulières
 - UC : Habitat de grande hauteur
 - UE : Equipements publics
 - UH : Hôpital
 - UJ : Annexe et garage liés aux habitations
 - UL : Equipement et aires de loisirs
 - UM : Emprise militaire
 - UT : Péage, aire de repos et autoroute
 - UX : Activité économique, commerciale et artisanale
 - UXc : Activité économique avec règles particulières
 - UXsv : Station verte
 - UY : Industrie
 - UYL : Logistique
 - UYK : Zone industrielle avec règles particulières
 - 1AU : Développement urbain à court terme
 - 1AUg : Développement imminent - règles particulières
 - 1AUX : Développement imminent des activités économiques
 - 1AUXc : Développement imminent des activités économiques - règles particulières
 - 1AUyK : Développement imminent de l'industrie avec règles particulières
 - 2AU : Réserve foncière à long terme
 - A : Zone agricole constructible
 - Aa : Zone arboricole
 - Aaoc : Zone AOC
 - AB : Zone agricole constructible avec conditions limitées de hauteur
 - Adc : Zone agricole - data center
 - AI : Zone agricole inconstructible
 - AM : Zone de maraîchage
 - AS : Zone agricole sensible (Natura 2000, ZNIEFF, ENS)
 - N : Zone naturelle
 - NC : Carrière / gravière
 - Nch : Habitat de loisirs
 - Ncpt et 2 : Camping
 - NE : Etang
 - NEQ : Equipements publics
 - NF : Zone sylvicole, forêt et boisement
 - NG : Golf
 - NJ : Jardin
 - NL : Aire de loisirs
 - NLR : Secteur de loisirs - restaurants
 - NM : Zone militaire
 - NP : Fort et emprise militaire
 - NPL : Zone portuaire de loisirs
 - NPRL1 et 2 : Parc résidentiel de loisirs de Bois Brûlé
 - NPT : Zone portuaire
 - NPV : Zone solaire / photovoltaïque
 - NR : Refuge animalier
 - NS : Zone naturelle à haute sensibilité environnementale (Natura 2000, ZNIEFF, ENS)
 - NV : Verger
 - NZH : Zone humide
- Éléments remarquables à protéger :
- Mares / mardelles
 - Éléments bâtis
 - Éléments végétaux
 - Zone avec taille de logement minimal de 90m²
 - Secteur de Protection Renforcée des Commerces
 - Secteur de Protection Simple des Commerces
 - Ilôts minéraux
 - Ilôts végétaux
 - Emplacements réservés
 - Zone d'implantation Obligatoire des façades
 - Recul obligatoire des façades
 - Sentier à protéger
 - Éléments Boisés Classés

Emplacements réservés :

TREB01	Emplacement réservé - Création d'un sentier
TREB02	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public Place de la Halle
TREB03	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public Place de la Halle
TREB04	Emplacement réservé - Création d'une place publique
TREB05	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB06	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB07	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB08	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB09	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB10	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB11	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB12	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB13	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB14	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB15	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB16	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB17	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB18	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB19	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB20	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB21	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB22	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB23	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB24	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB25	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB26	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB27	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB28	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB29	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB30	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB31	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB32	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB33	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB34	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB35	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB36	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB37	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB38	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB39	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB40	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB41	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB42	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB43	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB44	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB45	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB46	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB47	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB48	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB49	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB50	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB51	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB52	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB53	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB54	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB55	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB56	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB57	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB58	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB59	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB60	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB61	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB62	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB63	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB64	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB65	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB66	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB67	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB68	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB69	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB70	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB71	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB72	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB73	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB74	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB75	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB76	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB77	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB78	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB79	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB80	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB81	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB82	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB83	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB84	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB85	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB86	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB87	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB88	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB89	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB90	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB91	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB92	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB93	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB94	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB95	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB96	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB97	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB98	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB99	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public
TREB100	Emplacement réservé - Aménagement de l'espace public

maître d'ouvrage :



PLUi-H des Terres Tolloises

Commune de TREMBLECOURT

REGLEMENT GRAPHIQUE

Dossier approbation

Echelle : 1/5000

Dossier conforme à celui annexé à la DCC du..... portant approbation du PLUi-H de la CC2T.

Le président :